

Procédure de réception des marchandises

1. **Vérifiez le nombre de produits.**
2. **Vérifiez que le colis n'est pas abimé.**
3. **Ne signez le bordereau qu'après contrôle du colis.**

Si la procédure ci-contre n'est pas respectée, le fournisseur et transporteur se dégagent de tout responsabilité.



SI TOUT EST CONFORME

Vous pouvez signer le bordereau :

Nom, signature, date et cachet de la société

-> Aucun recours possible après signature



SI IL Y A RECLAMATION

1. Colis abimés ou manquants :

Constatez devant le chauffeur les éléments manquants et mentionnez clairement sur le bordereau, les articles manquants ou abimés

Exemple de réclamation valable :

- Produit déchiré ou percé
- Coffre de toit abimé, barres de toit manquantes

2. Colis avec avaries sérieuses :

- REFUSER LA MARCHANDISE ABÎMÉE

**Réclamation valable = Description précise
(Quantité, produits, type d'avarie...)**